

**2GB**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €**  
**Siège social : 8 rue Emile Bénard 76110 GODERVILLE**  
**788 994 283 RCS LE HAVRE**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 17 JUIN 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 17 juin à 8 heures,

Les associés de la société **2GB**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 500 parts de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Laetitia GIRARD, épouse BOQUET, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Nicolas BOQUET, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Laetitia BOQUET, cogérante associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des demandes d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de l'apport des parts sociales de Madame Laetitia BOQUET et de Monsieur Nicolas BOQUET au profit de la société HOLDING 1GB,
- Modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Bw<sup>-</sup>      LYB

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

- Madame Laetitia BOQUET d'apporter à la société HOLDING 1GB ayant pour siège social 233 route de Valmont, 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LE HAVRE 925055188, les 250 parts sociales lui appartenant dans la Société,
- Monsieur Nicolas BOQUET d'apporter à la société HOLDING 1GB ayant pour siège social 233 route de Valmont, 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LE HAVRE 925055188, les 250 parts sociales lui appartenant dans la Société,

déclare, conformément aux dispositions de l'article L. 223-14 du Code de commerce et de l'article 15 des statuts, autoriser ces apports et agréer expressément la société HOLDING 1GB en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

#### **ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES**

Les 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500, sont attribuées en totalité à la SAS HOLDING 1GB.

Conformément à la loi, l'associée unique déclare expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites et qu'elles sont intégralement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

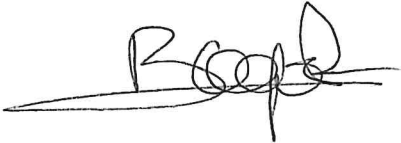
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

Laetitia BOQUET  
Cogérante et associée



Nicolas BOQUET  
cogérant et associé

